

Séance du mercredi 03 mars 2021

Date de la convocation: 24/02/2021

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-et-un et le trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 10
Votants : 10
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Noël PEREIRA DA CUNHA, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET

Représentés :

Excusés :

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Pascal FLURIN

2021_009 - Objet : AUTORISATION DE TRAVAUX AU CASINO AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

La Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin (CSVSS) est liée à la commune de Cauterets par une convention de mise à disposition de terrains et de bâtiments délibérée le 24 juin 2005, signée 7 juillet 2005, débutant le 1^{er} janvier 2006 et expirant le 30 décembre 2023. Les biens mis à disposition sont les terrains et bâtiments situés sur les parcelles cadastrales AI 598 à 603 comprenant l'esplanade, le casino, la piscine et le parking de camping-car payant. Cette convention transfère toutes les obligations de la CSVSS en tant que gestionnaire de la propriété indivise à la commune de Cauterets qui l'exploite selon des usages définis et qui doit signifier à la CSVSS tout travaux ou changements de destination.

Parmi les obligations de la commune de Cauterets, apparaissent celles de l'entretien et de la mise aux normes vis-à-vis du risque incendie et de l'accessibilité PMR. En conséquence d'un PV négatif de la commission sécurité incendie, la commune se voit actuellement dans l'obligation de réaliser des travaux pour un montant estimé de 600 000 € :

- Accessibilité PMR (avec mise en place d'ascenseur)
- Sécurité incendie (gestion du cloisonnement anti-feu)
- Entretien des menuiseries
- Enlèvement d'amiante dans les enduits

Le détail de ces travaux est présenté aux délégués de la commission syndicale.

Suite à cette présentation, le conseil syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'autoriser** la commune de Cauterets à réaliser les travaux précités ;

- D'autoriser le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2021 065-256501321-20210303-2021_009-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2021 065-256501321-20210303-2021_009-DE
